

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOI ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr., Six mois 9 fr., Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (121)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	PARIS..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. —	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	7h30	9h30	7h30	9h30	5h25	7h50
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	7 45	10 30	7 30	9 30	7 30	9 30	5 37	7 57
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luzach.....	5 47	1 20	6 16	7h48	3h 3	7h34	6 50	1 45	6 50	1 45	6 50	1 45	8 2	9 57
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	40 58	5 46	41 6	8 36	5 16	8 36	5 16	8 36	5 16	8 11	10 6
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	3 28	10 18	—	—	—	—	—	—	—	8 30	10 20
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	9 34	—	—	—	—	—	—	—	—	8 44	10 32
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	9 42	—	—	—	—	—	—	—	—	8 55	10 41
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	7 15	12 42	7 53	5h50	2h	7 15	2	5h50	2	9 7	10 52
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	7 15	2	7 15	2	7 15	2	9 25	11 8
PARIS..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Monsempron-Libos. — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fumel.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Soturac Touzac.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luzach.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Duravel.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Puy-l'Evêque.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Castelfranc.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mercuès.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cahors.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cahors, le 23 Décembre 1873

La discussion du budget des dépenses et du budget des recettes sera terminée la semaine prochaine, et le débat sur la loi des maires aura lieu aussitôt. C'est en janvier seulement que viendront les impôts nouveaux, qui donneront lieu à de sérieuses dissidences. Un grand nombre de députés ne veulent pas accepter les nouvelles dispositions de l'impôt sur les chèques, de l'impôt sur les boissons, etc., etc.

Les séances de l'Assemblée nationale vont prendre, par conséquent, un intérêt très-vif. En attendant, aucun fait actuel et palpitant n'attire l'attention des journaux. On lira, cependant, à notre Revue, d'intéressants articles, et on remarquera surtout un article du Français, qui passe pour être le journal officieux du gouvernement.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 22 décembre 1873.

Les députés qui espèrent des vacances, au moins après le vote des nouveaux impôts, risquent fort encore de se tromper, car ce vote ne peut guère avoir lieu avant le 25 ou le 30 janvier, et il faudra alors s'occuper de la loi sur la librairie, considérée par le gouvernement comme urgente, puis de la loi sur la presse, sans compter les propositions imprévues qui, dans des temps comme le nôtre, ne manquent jamais. Le plus probable est qu'il n'y aura pas de vacances proprement dites avant le commencement de mars, mais il ne serait pas impossible que vers cette époque l'Assemblée se prorogât jusqu'après Pâques.

Elle reviendrait après la session des conseils généraux, c'est-à-dire à la fin d'avril, pour discuter la loi électorale, et aussi, la loi relative à l'institution d'une seconde chambre.

Le gouvernement se montre plus que jamais désireux de hâter l'étude et le vote des lois constitutionnelles, et cela autant au point de vue de nos relations internationales que de notre tranquillité intérieure. Il paraît que la plupart des grands cabinets européens, on pourrait dire tous excepté un seul, ne dissimulent pas leur désir de voir le gouvernement français, quelle que soit son étiquette, se constituer définitivement et s'affermir de façon à faire cesser une incertitude et des agitations qui ont sur les affaires européennes un si funeste contre-coup.

M. Nigra est de retour depuis samedi soir, ce qui mettra un terme, il faut l'espérer, un terme au bruit répandu chaque semaine de divergences entre nous et l'Italie. Je puis ajouter à ce propos que nos relations avec le gouvernement italien sont tout aussi amicales qu'elles l'étaient sous le gouvernement de M. Thiers.

Le bruit mentionné par un journal, qu'il serait question de la retraite de M. Magne, ministre des finances, est dénué de fondement.

On annonce d'autres nominations de sous-préfets.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 décembre 1873.

Le Français apprécie en ces termes une question militaire importante, résolue dans cette séance :

On se souvient de la mémorable discussion à la suite de laquelle fut proclamé le principe du service personnel et obligatoire. Deux systèmes étaient en présence : l'un, ardemment défendu par M. Thiers, se rapprochait de la loi 1832, avec ses effectifs solides, mais restreints; l'autre, s'inspirant davantage des leçons cruelles de l'expérience, astreignant au service militaire tous les jeunes gens du pays, leur demandait à tous les mêmes sacrifices, le même patriotisme et les envoyait, à l'ombre du drapeau national, apprendre, avec les notions d'une instruction militaire suffisante, le respect de la discipline et de l'autorité. Ce dernier système prévalut.

Toutefois, par une sorte de transaction avec les partisans de la première opinion, au lieu d'astreindre tout le contingent annuel à un service court et uniforme, on le divisa en deux parties, dont l'une reste pendant cinq ans sous les drapeaux, tandis que l'autre n'y est maintenue que pendant une année au maximum.

La classe de 1872 était la première sur laquelle on devait commencer l'application de ce système. Le gouvernement de M. Thiers n'en établit pas moins le budget de 1874 sans se préoccuper des crédits nécessaires à l'incorporation de la seconde portion du contingent. Espérait-il par cette omission rétablir en fait son système particulier et laisser la prescription du service obligatoire pour tous à l'état de lettre morte? Ainsi, tandis que l'Assemblée, victime de l'obstination impérieuse de l'ancien Président, se laissait imposer le vote sur les matières premières et s'exposait aux cruels mécomptes que nous subissons aujourd'hui, le même M. Thiers ne craignait pas de se montrer à ce point irrespectueux des décisions prises à l'encontre de ses sentiments personnels, qu'il négligeait d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise à exécution de ces décisions! Le pays s'expliquera mal sans doute cette irrévérence pour la représentation nationale. Il y a là un enseignement et une moralité qui ne lui échapperont point.

Pourtant, la loi ne pouvait ainsi être abrogée avant même d'avoir reçu un commencement d'exécution. Mais l'incorporation de la deuxième portion du contingent de 1872 entraînait un surcroît de dépenses de 16 ou 17 millions. Fallait-il les demander au Trésor public, imposer de nouveaux sacrifices aux contribuables, ou trouver dans un expédient de la dernière heure une solution provisoire, donnant satisfaction à la loi, sans augmenter les charges du budget? La commission et le gouvernement s'étaient prononcés pour ce dernier parti. Ils proposaient, d'une part, d'affecter aux dépenses de l'incorporation de la seconde partie du contingent une somme de 8 millions

formant le solde disponible du projet de budget de 1874; d'autre part, de réaliser une économie sur les dépenses de la guerre, soit pour un renvoi anticipé de la première classe libérale, soit en retardant jusqu'au 1^{er} mars prochain l'incorporation de la première portion du contingent de 1872. Le ministre de la guerre adhéra à cette solution.

La question a été soumise à l'Assemblée. Une lutte ardente s'est engagée entre ceux qui, par leurs préoccupations habituelles, devaient penser davantage à la nécessité de donner à notre armée toute sa force, et ceux qui, au contraire, avaient mission de sauvegarder avant tout l'équilibre du budget. Les premiers demandaient, avec les amendements de M. Keller et de Montagnac, qu'on élevât le crédit alloué; les autres défendaient les propositions de la commission. Des deux parts, on n'obéissait qu'au patriotisme. L'Assemblée longtemps hésitante et troublée, a donné enfin gain de cause à la commission du budget contre ceux qui pouvaient être considérés comme les représentants de la commission de la loi militaire. Ce résultat est dû, sans doute, en grande partie, à ce que le ministre de la guerre lui-même, avec une loyauté et un désintéressement parfaits, a soutenu la thèse de la commission du budget.

Revue des Journaux

Français.

Maintenant que le maréchal Bazaine a été jugé et condamné, on demande que M. Gambetta ait son tour et avec lui « les hommes du 4 septembre. » La constitution de 1852 ne soumettait le souverain qu'à une responsabilité platonique, vague, purement nominale et qu'aucune sanction n'assurait; M. Gambetta protestait : il fallait, à lui et à ses amis, contre les abus de la souveraineté la garantie de responsabilités précises et rigoureuses. M. Gambetta ne saurait, dit-on, se dérober aujourd'hui à des principes qu'il a invoqués il y a si peu de temps contre ses adversaires; dictateur, il doit compte de sa dictature; il faut, ajoute-t-on, qu'une instruction soit ouverte sur les actes de gouvernement qui se sont accomplis du 4 septembre 1870 au 8 février 1871; il faut qu'ensuite de cette instruction M. Gambetta et ses complices soient traduits en justice et qu'application leur soit faite des dispositions du code pénal. Voilà l'objet très-net de la demande formée ces jours-ci et soutenue avec une persévérance énergique par plusieurs journaux conservateurs.

Nous partageons pleinement le sentiment qui a suggéré cette demande : il faudrait aimer bien peu la France pour oublier le mal que M. Gambetta lui a fait; les blessures qu'elle a reçues de lui ne sont pas guéries, et les plaies sont encore vives. Mais, si louable que soit cette demande dans ces motifs, elle nous paraît difficile à soutenir dans son objet même. Nous n'estimons pas, en effet, que M. Gambetta puisse être traduit devant un tribunal et subir formellement l'application de la loi pénale. Il faut sans doute que lui et ses complices soient jugés, condamnés; mais ce n'est ni une cour d'assises, ni un conseil de guerre,

ni une haute cour de justice, qui ont autorité pour connaître d'une telle affaire et porter contre de tels coupables une juste et décisive condamnation, c'est l'opinion, et s'il faut un tribunal plus précis, c'est l'Assemblée, dépositaire de la justice comme de la souveraineté nationale.

On nous permettra de demander si, dans le cas où, conformément à la demande de plusieurs journaux, on engagerait contre M. Gambetta une poursuite à fin de responsabilité pénale, cette poursuite servirait beaucoup les intérêts conservateurs.

Quel tribunal serait compétent? Où trouver des juges qui ne soient pas suspects? Ceux qui ont été frappés par la délégation de Tours seront-ils récusés, ou ceux qui ont été nommés par lui? Est-on sûr enfin que le spectacle de ces accusations publiques contre ces grands coupables politiques ne réveillera pas le souvenir des procès révolutionnaires de 1792 et de 1793?

Si, au contraire, c'est au pays et à ses représentants qu'on soumet la conduite des coupables, quelle autorité n'aura pas la condamnation! M. Gambetta et ses complices ne seront atteints ni dans leur vie, ni dans leur liberté, ni dans leurs biens; mais s'ils sont atteints dans leur honneur d'hommes politiques; s'il est démontré qu'une bande d'ambitieux incapables ont profité des malheurs de la patrie pour se jeter sur elle, la déchirer comme une proie vivante, et se faire de sa faiblesse une puissance pour leur égoïsme et leur présomption; s'il est prouvé que ces hommes, sacrifiant l'intérêt public à leur intérêt personnel, n'ont, pendant cinq mois, respecté aucune des lois qui les gênaient, aucune des libertés qui les contraignaient; s'il est établi que par leur incapacité, leur outrecuidance, leur fol et misérable orgueil, leurs complaisances de parti, leurs gaspillages, leur étourderie, ces brouillons funestes, embarrassés dans les souvenirs révolutionnaires dont ils s'étaient affublés, ont compromis la défense nationale, détourné de la France les sympathies de l'Europe, irrité inutilement l'ennemi, aggravé ses exigences sans retarder sa marche, épuisé, ruiné, démembré leur patrie; si tout cela est tellement manifesté au grand jour qu'aucun homme en France n'en ignore, et si, pleinement édifié, le pays tout entier arrive à juger M. Gambetta et ses complices comme nous les jugeons nous-mêmes, croit-on qu'il y ait une générosité excessive à leur faire grâce du reste, et à les tenir quittes de tout autre châtement?

Paris-Journal.

Le résultat des dernières élections a redoublé les inquiétudes du parti conservateur. C'est plus qu'il n'en faut pour alarmer les honnêtes gens. Le spectre de la légalité rouge, prédit depuis deux ans par des esprits très perspicaces, leur apparaît de nouveau, et s'ils s'aveuglaient au point de ne pas l'apercevoir, les cris de victoire de leurs ennemis suffiraient pour leur en révéler la présence. « Nous n'avons plus besoin de fusils, nous avons le bulletin! » Ainsi s'expriment tout haut les échappés de la Commune; et ils nous ouvrent en vérité une jolie perspective. M. Marcou faisant, la loi en main, ce que Delescluze voulait faire à coups de canon, c'est réjouissant et gai!

Devant un tel avenir, ce ne sont pas seulement les conservateurs qui se sont émus. Beaucoup, parmi les libéraux et parmi les républicains, ont commencé à réfléchir.

Le suffrage universel est suspect à ceux qui, incapables de flatter le nombre, savent néanmoins qu'on ne le gagne qu'en le flattant. Ils redoutent d'autant plus ses passions, qu'ils sentent pour quelles raisons honnêtes il leur est impossible de s'y soumettre.

Ceux-là, particulièrement mécontents et aigris, cherchent avec anxiété les causes de tant de défaites, et plusieurs s'en prendraient volontiers au gouvernement du maréchal de Mac-Mabon comme ils s'en prenaient autrefois à M. Thiers. Ils avaient raison d'accuser M. Thiers, qui a fait tout le mal; mais ils ont tort d'accuser le maréchal, qui, jusqu'à présent, n'a pu faire mieux. Il a fait tout ce qu'il a pu, et nous sommes de l'avis d'un de nos plus éminents confrères, qui trouve dans les chiffres des dernières élections quelque motif d'espérer. Mais il faut se rendre compte des difficultés qui ont été léguées au maréchal par son illustre prédécesseur. On ne vient pas à bout en un seul jour d'une contagion de deux années; et qui donc à jamais pu croire que le virus inoculé à la France du 4 septembre 1870 au 24 mai 1873 pouvait être maîtrisé instantanément.

Le changement des fonctionnaires n'y suffit pas. D'abord, quoiqu'on en ait dit, on ne peut pas changer tous les fonctionnaires. C'est bon à dire pour nous, dans les journaux; mais la table rase est une opération administrative extrêmement longue et compliquée, presque toujours incomplète. Celui-ci se dissimule, celui-là fait peau neuve; il en reste toujours quelques-uns qui font bien du tort aux autres. Il en est resté dans le personnel des préfetures et des parquets. Les eût-on extirpés l'un après l'autre, c'était assez des maires pour tout gêner. Enfin on va voter une loi pour rendre ces derniers à leur subordination naturelle, on va remettre entre les mains de l'Etat ces fonctionnaires de l'Etat qui conspiraient contre lui depuis deux ans; c'est bien, mais ce n'est pas tout.

Quand on aura ainsi remplacé tous ceux qui sont hostiles, et même tous ceux qui ne sont pas sûrs, quand on aura inspiré à leurs successeurs un meilleur esprit, on n'aura encore accompli que la moitié de la besogne. C'est l'esprit des populations qu'il faut guérir, c'est aux populations qu'il faut inspirer de meilleurs sentiments, c'est au peuple lui-même qu'il convient de rendre ce qu'un gouvernement démoralisateur lui a ôté, c'est-à-dire le discernement du bien et du mal. Démontrer à un département qui nomme le citoyen Marcou, qu'en nommant le citoyen Marcou il commet un acte presque criminel, un attentat contre la société, ce n'est pas chose facile, dans l'état où quatre-vingts ans de révolutions nous ont mis et où M. Thiers nous a laissés. Il faut du temps pour y parvenir, il faut du temps pour convaincre les électeurs, il faut du temps pour retremper les fonctionnaires et pour rendre à l'administration, d'un bout à l'autre du territoire, son activité, son courage, son unité.

Les conservateurs, trop souvent désonis, et donnant ainsi un détestable exemple, ne peuvent pas reprocher au gouvernement du maréchal de n'avoir pas encore complètement réussi dans cette tâche laborieuse; mais ils peuvent au moins l'inviter à y travailler de toutes ses forces. Plusieurs journaux parlent déjà de candidatures officielles. Pour notre part, nous avons la conviction profonde qu'il faudra tôt ou tard y revenir, et justifier sur ce point, comme sur tant d'autres, le régime qui a précédé; mais en attendant qu'on ait le courage de proclamer et de pratiquer la candidature officielle à ciel ouvert, on en fera sous le manteau de la cheminée. Ce qui est indispensable, ce qui est le minimum des droits du gouvernement, c'est de déclarer hautement quel est son candidat, c'est d'employer les ressources dont il dispose à dissiper toutes les obscurités et toutes les équivoques.

Il faut un élément de plus auquel on travaille en ce moment, c'est-à-dire une bonne loi électorale. Il apparaît, d'après les premiers travaux de la commission, que personne ne songe à mutiler le suffrage universel. Soit! On peut invoquer deux raisons pour le maintenir: la première, c'est qu'il existe; la seconde, de beaucoup la plus forte et presque la seule, c'est que dans toute société équitablement organisée chacun a le droit d'être représenté... pourvu qu'il le soit proportionnellement à ses intérêts. Tout est là, et ce principe est tellement vrai qu'on en rencontre l'application à chaque pas dans la vie ordinaire et dans les

affaires. Il faut donc que la commission trouve un moyen de l'appliquer; il faut que cela devienne pratique, puisque c'est juste!

Gazette de France.

Dans la discussion du budget, M. de Castellane a prononcé un mot qui a déplu à la gauche. Elle n'aime pas qu'on lui dise qu'elle n'aime pas les gendarmes.

Les feuilles ultra se vangent de ce trait en reprochant son âge à M. de Castellane.

Le *Rappel* se distingue entre toutes par ses lazzis sur ce sujet.

Le parti républicain s'était piqué jusqu'à ce jour de ne pas croire qu'il fallait, pour passer homme politique, dictateur ou général, avoir blanchi sous le barnais. Il se plaisait à citer les jeunes hommes de la Convention et les jeunes généraux qui figuraient dans l'armée républicaine: Moreau, général à vingt-deux ans, et Hoche à vingt-trois.

L'article du *Rappel* doit être de M. Crémieux; lui seul peut penser que l'âge donne tous les droits et toutes les aptitudes, même celle d'être ministre de la guerre, quand on n'a été toute sa vie qu'un avocat.

LA QUESTION DES VINS EN ANGLETERRE.

Le *Journal d'Agriculture Pratique* publie les détails suivants qui intéresseront nos lecteurs:

Nos rivaux du Portugal ne renoncent pas à la campagne qu'ils ont entreprise pour obtenir du gouvernement anglais une modification dans l'échelle des droits sur les vins et l'abolition du tarif basé sur la richesse alcoolique des différents crus; mais il ne semble pas que leurs efforts soient près de réussir. Tel est du moins le sens d'une réponse de M. le duc de Cazes à une question que lui adressait M. Pagès-Duport lors de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères. Ce résultat négatif n'aurait rien qui nous surprenne, car il est conforme aux intérêts du fisc anglais, ainsi que nous l'avons fait observer, à différentes reprises, dans les colonnes de ce journal.

Si les vins rouges de France ont mis dix ou douze ans, sous le bénéfice des traités de commerce de 1860, inspirés par les louables idées de libre échange, pour vaincre les vins rouges de Portugal, dont le chiffre de la consommation s'élève en moyenne à 2,800,000 gallons, il faudra peut-être une vingtaine d'années pour qu'ils soient pareillement vainqueurs des vins blancs d'Espagne dont la consommation monte à 5,000,000 de gallons. Mais le résultat final ne nous paraît pas le moins douteux. Remarquons que sur les vingt années dont il s'agit, dix se sont écoulées pendant lesquelles le vin blanc de France a passé dans la consommation anglaise de 206,994 gallons à 1,514,272 gallons. Or, d'après nous, ce qui reste à faire est beaucoup plus facile que ce qui est déjà fait.

En effet, qu'est-ce que le vin d'Espagne (*the pale or the brown sherry*)? C'est un vin commun et grossier, sans finesse, sans délicatesse, sans bouquet, saturé de 36 jusqu'à 22 et 23 degrés centésimaux. C'est une boisson stupéfiante, qui brûle l'estomac et les poudrons, amène l'habitude de l'ivresse, de l'ivrognerie, produit la paralysie, la phtisie et l'abrutissement. Il engendre tous ces maux beaucoup plus rapidement et plus sûrement que les spiritueux purs, par la raison que l'on se méfie des spiritueux, et qu'on se laisse aller à boire des vins blancs fortement alcoolisés, mais édulcorés en même temps, et qui cachent le danger sous le sucre. Les ladies succombent en grand nombre à cette tentation et laissent surprendre leur confiance par ce perfide ami qui en a conduit un très grand nombre de la meilleure société à une dégradation ignominieuse, aux maladies nerveuses et à la mort. C'est là une des plaies hideuses de la civilisation anglaise, qui, cependant, a tant de titres à notre admiration par ses qualités de bon sens et de sagesse pratique. Oui, c'est par l'usage des vins fortement alcoolisés comme les vins d'Espagne et de Portugal que le vice national de l'ivrognerie a pénétré dans tous les rangs de la société anglaise. Car des gens bien élevés, des dames de bonne société ne voudraient ni n'oseraient jamais boire des spiritueux, même réduits à 22 degrés, si on les leur présentait en nature. Un flacon d'eau-de-vie mêlé avec de l'eau répugnerait au goût et aux mœurs. Mais un joli vin blanc édulcoré se présente et s'accepte très bien quoique contenant 22 pour 100 de trois-six. Voilà ce qu'est le vin d'Espagne, voilà ce qu'est le vin de Portugal.

Antérieurement à l'époque primitive des grandes importations des vins de France en Angleterre, époque qui va du douzième siècle au dix-huitième, le vin était déjà connu des Anglo-Saxons, et la vigne était cultivée par eux, chez eux, dans les régions du Sud. La vigne avait été introduite en Angleterre comme partout en Europe avec la religion catholique

dont un élément principal du culte est la consécration du vin. C'est ainsi que les premières vignes ont toujours été cultivées par des moines ou abbés autour des églises.

Plus tard, l'Angleterre devenant protestante, trouvant plus avantageux de substituer d'intelligents échanges aux produits d'une méchante culture et d'une médiocre industrie que la nature favorisait peu, ayant noué de nombreuses relations avec le littoral français, remplaça sa viticulture par les importations des vins de La Rochelle, du Poitou, de la Saintonge, de la Gascogne, du Périgord, de Bordeaux, de Saint-Macaire, de Libourne, de Bergerac, de Montpellier, des Cévennes et du Roussillon.

Cette longue période d'importation française fut fermée par les guerres de Louis XIV et par le traité de Methuen qui en fut la conséquence.

Le monopole portugais dura un siècle environ, jusqu'en 1810, époque à laquelle le traité exclusif entre le Portugal et l'Angleterre fut aboli par les victoires de Napoléon I^{er}.

Le régime qui succéda au traité de Methuen fut favorable surtout à l'Espagne, par la raison que le vin espagnol, alcoolisé autant au moins que celui du Portugal, put entrer immédiatement en concurrence et ne tarda pas à obtenir la préférence comme vin blanc de liqueur et de dessert; car, comme boisson de table, les Anglais ont toujours préféré la bière.

Les vins français sont arrivés lentement dans la consommation parce que, devant être adoptés comme boisson de table, ils ont à lutter, d'une part, contre la bière et contre le thé, et, d'autre part, comme les vins de liqueurs et vins de dessert, ils ne sont pas assez chargés d'alcool pour satisfaire aux mauvaises habitudes des consommateurs anglais.

Quoi qu'il en soit, le régime de taxes mis en vigueur par les traités de 1860 a été très favorable au progrès de la consommation des vins et eaux-de-vie de France; car c'est depuis cette époque seulement que date en réalité la reprise en Angleterre du commerce des produits vinicoles français. La consommation des vins s'est élevée depuis cette époque, comme nos tableaux l'indiquent dans le numéro 47 du *Journal d'Agriculture pratique*, de 695,913 gallons en 1859, à 4,771,402 gallons en 1872; les eaux-de-vie, de 1,305,969 gallons en 1859 à 3,940,295 gallons en 1872.

Nous aurons à étudier ce régime de taxes, dans notre prochain et troisième article, avec d'autant plus de soin que ce régime est attaqué par la coalition des intérêts portugais, espagnols et allemands. Ces derniers désireraient trouver une combinaison plus favorable à l'importation des vins de la vallée de la Moselle et des bords du Rhin, lesquels n'arrivent qu'en sixième ou septième ordre. Les premiers voudraient arrêter les progrès des vins de France sur le marché anglais.

Ils sont d'accord les uns et les autres pour demander une révision des taxes, et proposent leur remplacement par un droit unique, qu'elle que soit la quantité d'alcool contenue dans les vins.

Il nous sera facile de détruire les thèses et les arguments des coalisés. En attendant, il nous suffit de dénoncer ce fait et de signaler ce péril, pour appeler l'attention du ministre des affaires étrangères et celle du ministre de l'agriculture et du commerce de France sur ces manœuvres. Ils sont l'un et l'autre députés de pays viticoles, nous les tenons pour des hommes éclairés et expérimentés sur toutes les questions de commerce.

En leurs mains, nous en avons la certitude, les intérêts internationaux de la France, qui, d'ailleurs, sont garantis par des traités positifs, ne périront pas.

Attendons et ayons confiance. Il nous reste à mettre en ordre et à jour nos tables de statistique à fin novembre et à apprécier le mouvement commercial des onze mois de l'année 1873.

Chronique locale et méridionale.

Le *Journal du Lot*, ne paraîtra pas le jour de Noël.

Hier, lundi après la séance du bureau d'administration du Lycée, M. le Préfet du Lot, accompagné de M. l'Inspecteur d'Académie, et des membres de la commission administrative, a passé en revue les élèves dans la cour d'honneur.

M. le Proviseur lui a d'abord présenté les professeurs dont il a loué le zèle et le dévouement; et M. Breynat, après leur avoir adressé quelques paroles d'encouragement, a manifesté en fort bons termes sa vive sympathie pour les maîtres de la jeunesse.

L'élève Devaux, de Rhétorique, s'est ensuite avancé et a prononcé le discours suivant:

Monsieur le Préfet,

Je viens vous remercier, au nom de mes camarades, de la bienveillance que vous nous témoignez en

devançant une visite que nous nous proposons de vous faire à l'occasion du premier jour de l'an.

Nous ne pouvons attribuer ce bonheur de vous voir encore une fois parmi nous, qu'à la sollicitude toute paternelle dont vous entourez le Lycée de Cahors. Nous sommes fiers de l'attention éclairée avec laquelle vous surveillez nos études et nos progrès, et heureux de voir le premier magistrat du département nous encourager à poursuivre le rude apprentissage de la vie sérieuse à laquelle nous allons bientôt être appelés. Soyez persuadé, monsieur le Préfet, que de notre côté nous faisons tous nos efforts pour mériter une si haute sollicitude, qui est la meilleure récompense de nos travaux et de notre application. Encouragés par votre bienveillance, nous marcherons d'un pas plus ferme dans la route du devoir, où nous guident les administrateurs et les maîtres éminents qui se consacrent à notre instruction.

Permettez-nous, monsieur le Préfet, de profiter de cette occasion pour vous transmettre nos souhaits de bonne année avec l'expression des sentiments affectueux que nous inspire votre aimable visite.

M. le Préfet a répondu qu'il était vivement touché des sentiments si bien exprimés par le jeune rhétoricien. Il a ajouté qu'il connaissait déjà le bon esprit des élèves du Lycée. Il les a ensuite exhortés au travail que leurs maîtres savent leur rendre attrayant et facile, et les a remerciés de leurs souhaits de bonne année en leur faisant la meilleure étrenne qu'on puisse faire à des écoliers, c'est-à-dire en leur accordant un jour de congé qui viendra s'ajouter aux vacances du premier de l'an.

Inutile de dire que nos jeunes lycéens ont accueilli cette bonne nouvelle par des cris prolongés de: Vive M. le Préfet!

M. Breynat s'est ensuite retiré avec les membres du bureau. Cette visite prouve quel intérêt le premier magistrat du département porte à notre premier établissement d'instruction secondaire. Les succès obtenus tous les ans par le Lycée montrent à leur tour combien cette maison est digne de cet intérêt et de ces sympathies.

Le ministre de la guerre vient de nommer la commission chargée de procéder, en 1873, au classement des candidats proposés pour l'avancement et la Légion d'honneur dans l'arme de l'infanterie.

Cette commission se compose de trente-cinq membres, tous généraux, et elle est présidée par le maréchal Canrobert. Elle a commencé ses travaux immédiatement.

Tous les anciens militaires titulaires d'une pension complémentaire sur la liste civile impériale qui se sont mis en instance conformément aux avis publiés dans les numéros du *Journal officiel* des 20 avril et 15 juin derniers, et qui ont produit des justifications complètes avant le 1^{er} décembre courant, ont reçu le titre sur la caisse des offrandes nationales qui leur est destiné.

Ceux qui n'auraient pas encore adressé les renseignements demandés par les avis précités, sont invités à se pourvoir près du comité supérieur dans le plus bref délai possible; des titres leur seront délivrés au fur et à mesure de l'arrivée des demandes.

Quant aux militaires blessés pendant la dernière guerre, auxquels la loi du 27 novembre 1872 est applicable, la plus grande partie, à commencer par ceux dont les pensions principales ont été concédées les premières, recevront, le 1^{er} janvier prochain, les arrérages de leur complément de pension. Les derniers seront mis en possession de leur titre, de façon à pouvoir entrer en jouissance desdits arrérages au 1^{er} avril 1874.

Voici le résumé du projet de loi présenté par le gouvernement sur la librairie:

Le décret du 10 septembre 1870 est abrogé. Nul ne pourra exercer le commerce de la librairie s'il n'a été breveté ou autorisé.

Le brevet de libraire sera délivré par le ministre de l'intérieur.

L'autorisation sera accordée à Paris par le ministre; dans les départements par les préfets.

L'autorisation ne conférera pas les mêmes droits que le brevet. Elle ne permettra de vendre que les journaux, les livres et écrits visés pour le colportage et les livres classiques.

Tous les libraires existant avant le 10 septembre 1870 recevront de nouveaux brevets, s'ils en font la demande dans le délai d'un

mois.
Les libraires établis depuis cette date devront solliciter un brevet dans même délai.
Les infractions à cette loi seront punies des peines édictées par le décret du 17 février 1852 (art. 2) et par l'article 463 du Code pénal.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 9 au 15 décembre 1873.
Philosophie.
Dissertation française. — 1 Depeyre, 2 Boussac.
Rhétorique.
Version grecque. — 1 Rives, 2 Volmary.
Seconde.
Histoire et géograp. — 1 Dentraygues, 2 de Valon.
Quatrième.
Mathématiques. — 1 Nouvelles, 2 Albert.
Cinquième.
Version latine. — 1 Darquier, 2 Bertrand.
Sixième.
id. — 1 Barbier, 2 Delpech.
Septième.
Allemand. — 1 Maratuech V., 2 Deltrieu.
Huitième.
id. — 1 Castagné, 2 Tinel.
Enseignement spécial. — Troisième année.
Narration française. — 1 Cros, 2 Constans.
Histoire. — 1 David, 2 Cros.
Deuxième année.
Physique. — 1 Couture, 2 Séguela.
Première année.
id. — 1 Pélissier, 2 Lherm.
Année préparatoire.
Histoire naturelle. — 1 Barry, 2 Auricoste.
Le Proviseur,
LEMOIGNE.

ROUTES NATIONALES.

Entretien pendant les années 1874 à 1879 inclusivement. — Avis.

Il sera procédé, le mercredi, 14 janvier prochain, à deux heures après midi, en l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication des ouvrages et fournitures à faire pour l'entretien des routes nationales numéros 20, 111, 122 et 140, pendant les années 1874 à 1879 inclusivement.

Les devis des travaux sont déposés à la préfecture (1^{re} Division) où les intéressés pourront en prendre connaissance sans déplacement tous les jours non fériés, de huit heures du matin à midi, et d'une heure à quatre heures du soir.

PRÉFECTURE DU LOT.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Sauliac, les sieurs Vaquié (Pierre-François) et Marie, ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, numéro 4,

Savoir :

Onze ares trente-deux centiares de terre, section B, numéro 97 ;

Vingt-huit centiares de friche, section B, numéro 98, moyennant la somme de mille cent trente-deux francs, ci. . . . 1,132 fr.

Cahors, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-treize.

Pour le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Le secrétaire-général,
Jules DÉDEBAT.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

CHAPITRE VII

L'ASSAUT. — (Suite).

Avant que le bandit n'eût eu le temps de souffler dans le tube sonore, son bras, pris comme dans un engrenage de fer, lâcha le cor et retomba, paralysé, sous la main du géant.

Dès le premier moment, la stature de Polyphème, son apparition inattendue, le contraste de ses allures décidées avec la soutane qu'il portait, la vigueur avec laquelle il avait fondu sur lui, du coin où il s'était blotti, tout avait fait soupçonner à Nolibarba qu'il se trouvait en présence d'un adversaire avec lequel il fallait compter.

Mais, à l'étreinte qu'il venait de ressentir, il acheva de comprendre que la lutte de front n'était pas possible et qu'il fallait éluder l'attaque.

— « Il est vrai, » dit-il, d'un air dégagé, « que je ne comptais pas trouver ici le noble diacre Bernard de Cels. »

— « Bernard de Cels, pour lequel vous me prenez, » répliqua l'étudiant, sur le même ton, « est toujours prisonnier au château de Mercuès. Mais ce n'est pas assez du frère ; c'est le père et la sœur qu'il fallait pour victimes à la férocité des anglais ! »

En prononçant ces mots, il montrait de la main le seigneur de Cels, que la terreur rendait étranger à cette scène.

— « Dans aucun cas, » repartit Nolibarba, « il n'y aurait ici de victimes, messire abbé ! . . . J'appartiens, ainsi que vous, à la sainte Eglise ; et, comme gentilhomme, Nolibarba sait ce qu'on doit de respect aux cheveux blancs et à la beauté. »

— « Voilà pourquoi, après avoir demandé à déposer vos hommages aux pieds de la châtelaine, vous n'auriez pas craint de l'éveiller en sursaut, au son du cor que voilà. Par bonheur pour vous, j'ai retenu votre main ; car vos compagnons, accourus au signal, n'auraient trouvé qu'un cadavre ! »

Nolibarba tressaillit.
Par un mouvement involontaire, il porta la main au manche d'une dague, qui pendait à sa ceinture et l'en retira vivement.

— « Et, tenez, » poursuivit Polyphème, « c'est toujours ce cor qui m'occupe ; permettez-moi . . . »

Comme il portait la main à l'instrument de cuivre, pour l'enlever du cou de son interlocuteur, celui-ci recula d'un pas et, se campant fièrement devant le géant :

— « Prenez garde, messire abbé ! »

— « Que voulez-vous dire ? » demanda l'étudiant.

— « Que le bandit pourrait bien se rappeler qu'il est gentilhomme ! »

— « Ah ! vous êtes gentilhomme ! » répliqua l'ancien clerc, avec cette verve burlesque, qui avait fait sa réputation à l'Université de Cahors : « Eh bien, moi je ne suis qu'un vilain, et je te le dis pour que tu le saches ! . . . Mon père est meunier de son état, et c'est qu'il y a de l'eau à son moulin, quand la meule tourne . . . Par malheur, le cher homme n'a pas tant volé sur la farine, qu'il ait fait de moi autre chose qu'un pauvre diable, comme ça y paraît . . . En revanche, le petit Bricole a poussé, tout de même, au moulin, mieux que le fils de ton père dans sa baronnie, où les cagneux coudoient les bossus et les borgnes . . . Mais que t'a donc fait ta langue pour la mordre de la sorte et d'où vient que tu louches ? Tripes du diable ! Je voudrais savoir ce qu'avait vu ta mère, pour engendrer la tête que tu portes, museau de chenil ! . . . C'est maintenant que je voudrais être baron, comme tu dois l'être, nain de malheur ! C'est toi que je placerais dans ma tour, où tu soufflerais tout à l'aise dans le cor, aux gages de vingt coups de corde à la journée, pour annoncer les visiteurs et non pour appeler tes bandits ! »

Polyphème s'avança ; saisit le cor et l'arracha si violemment à Nolibarba, que celui-ci tomba sur le parquet, entraîné par les courroies qui se rompirent.
Mais, comme un corps qui rebondit, déjà il est debout, et dans sa main brille le poignard qu'il a dégainé dans sa chute.
— « Meurs ! » dit-il, en visant au cœur.
Mais, au lieu du cri de la victime, qui suit le coup mortel, c'est un cliquetis aigu qui se fait entendre, et Polyphème vit encore !
Le cor qu'il venait d'enlever au bandit lui a servi de bouclier, et la lame s'est brisée sur le cuivre.
— « A toi de mourir ! » cria l'étudiant, à son tour, étendant vers l'adversaire ses bras d'hercule, pour l'étouffer.

Nolibarba, servi par sa taille de nain, que railait le géant, se dérobe à l'étreinte fatale et, de sa tête de taureau, bat le flanc de son ennemi qu'il renverse.

Plus rapide que la panthère, il est déjà sur la victime, les deux mains passées autour de son cou et un genou sur sa poitrine.

Etourdi par le coup qu'il a reçu et la violence de sa chute, Polyphème ne lutte que faiblement.

Mais, soudain, par un effort désespéré, il se relève, emportant, pendu à son cou, Nolibarba qui s'enroule autour de son torse et l'étouffe dans ses anneaux inextricables.

Les bras enchaînés du malheureux cherchent en vain à se dégager : les deux corps, rivaux l'un à l'autre, semblent plus n'en faire qu'un.

C'est le lion, enlacé par le serpent, qui devient la proie du reptile !

Un instant, perdu dans la salle où le bandit lui

voile la lumière, il finit par s'y reconnaître, en tâtonnant, et dès lors la victoire est à lui !

S'approchant du mur, il le bat avec le corps de l'adversaire, comme avec un bélier.

Nolibarba lâche prise d'une main, pour amortir le coup mortel.

Mais déjà Polyphème respire et voit la lumière.

— « Ah ! tu l'appelles Nolibarba ! » s'écrie-t-il ; « moi je me nomme Polyphème et, comme le cyclope, mon parrain, écrasant Acis contre les rochers, je t'écraserai ta tête contre ce mur ! »

Et, reculant de deux pas, il s'élançait avec furie vers l'angle saillant de la cheminée de pierre, où doit éclater la tête du bandit.

Nolibarba élude le coup et saute sur le parquet, renversant à dessein le seul flambeau qui éclaire la salle.

Ce fut alors la lutte dans les ténèbres et elle ne fut pas longue.

— « Pitié ! » hurlait le monstre écumant.
— « Pitié ? » répliqua Polyphème ; « mais tu ne vois donc pas que tu râles et que tu vas mourir ? . . . Ne corne donc pas ainsi, ou voilà les corbeaux qui vont venir . . . Si c'est de la sorte que tu sonnes du cor, je vais te couper l'embouchure, gibier d'égout ! »

Un bruit rauque, spumeux, s'échappait de la gorge comprimée du mourant, pendant que ses membres se débattaient dans les convulsions de l'agonie.

— « Grâce ! » cria une voix.
C'était Madeline de Cels, implorant pour le bandit.

Accoudée à la fenêtre ouverte de la tour, elle avait suivi avec angoisse les péripéties de la lutte, prête à se jeter dans l'abîme, à l'apparition de Nolibarba.

Le monstre vaincu et terrassé, à quoi pouvait servir sa mort, si non à attiser sur son père de terribles représailles ?

Cette scène, d'ailleurs, quelque odieuse que fût le bandit, lui faisait horreur. Mais arrivait-elle à temps pour sauver la victime et Polyphème consentirait-il à lâcher sa proie ?

(A suivre).

Dernières nouvelles

Versailles, 23 décembre.

Le jour du transfert du maréchal Bazaine, au fort de l'île Sainte-Marguerite, n'est pas encore fixé. Deux compagnies de ligne ont été désignées à Antibes pour aller former la garnison du fort.

La nouvelle que M. de Corcelle aurait fait de vains efforts auprès du saint-siège pour faire nommer cardinaux l'évêque d'Orléans et l'archevêque de Lyon est dénuée de fondement.

L'Assemblée est appelée à nommer aujourd'hui un conseiller l'Etat. La nomination de M. Perret ne semble pas douteuse.

On a distribué à l'Assemblée :

1^o Le rapport de M. Le Royer, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant modification des articles 3 et 9 de la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse ;

2^o Un amendement de MM. Tallon et de Ventavon proposant de supprimer l'article 4 du projet relatif à l'impôt sur le sel ;

3^o Un amendement de M. de Lamberterie, proposant de remplacer l'augmentation projetée de l'impôt du sel par une retenue de 40 0/0 sur le produit net des octrois de toutes les villes qui ont plus de 20,000 francs de revenu ou au moins 4,000 âmes de population.

M. Robarie de Cabrières est nommé évêque de Montpellier.

Le Français, parlant du projet d'une demande de suppression de l'indemnité accordée aux députés, assure qu'aucune résolution n'a été encore arrêtée à ce sujet dans les groupes de la majorité.

Le Constitutionnel dit que le bruit de la décision qu'aurait prise le gouvernement français de supprimer les passeports à la frontière suisse est dénué de fondement.

Bourse de Paris

Paris, 23 Décembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	58,45
— 4 1/2 p. %	83,50
— 5 p. %	93,10
— 5 p. % emprunt 1872	93,20

Bibliographie

ÉTRENNES ! ÉTRENNES !

Voici sonner l'heure joyeuse des étrennes. Veut-on faire joli cadeau, toujours agréable aux jeunes gens, aux hommes mûrs comme aux vieillards, on n'a qu'à leur offrir quelque beau et bon volume brillamment illustré. Et quels plus brillants illustrateurs que les Neuville, Bayard, Riou, Maris, Télor, etc. !

Aussi la maison Didot, 56, Jacob à Paris, vient-elle de faire une édition nouvelle de la *Chasse illustrée* en vue du jour de l'an. On sait que ce recueil de chasse et de pêche jouit d'une célébrité sans gale. Sa rédaction, est confiée aux écrivains les plus éistingués : la variété, la moralité, le charme concourent toujours à sa rédaction. C'est une revue qu'une femme même lit avec intérêt.

Chaque volume magnifique relié est vendu 25 fr., non relié, 20 fr., aux bureaux de l'administration.

Les premiers volumes composant l'ensemble de ce qui parvint jusqu'à ce jour, et renferment deux mille deux cent quatre-vingt-huit pages d'impression, grand in-4^o, et deux mille gravures superbes, reviendront donc à 120 fr. brochés, et 150 fr. reliés.

C'est un des plus beaux présents que l'on puisse faire à un ami pour ses étrennes.

Du reste la *Chasse illustrée, journal des chasseurs et de la vie à la campagne*, qui entre dans la septième année de sa publication, va recevoir un nouvel élan de sa direction. Succès oblige. Non-seulement elle étend chaque jour le cercle déjà si vaste de ses correspondances, qui, en dehors de sa spécialité, la font considérer comme le journal le mieux informé par les voyageurs modernes, mais elle ouvre, avec le concours de M. A. Berr de Turique, régisseur de ses annonces, un bureau de renseignements pour tout ce qui concerne la chasse et la pêche, les voyages, le placement des gardes vente et achats de terrains de chasse, de pêche, de chiens, de chevaux, etc.

Le prix de l'abonnement au journal est toujours le même : 5 fr. par trimestre, 20 fr. par an :

Un numéro gratuit est expédié franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au directeur-gérant, M. Alfred Didot, maison Firmin-Didot, 56, rue Jacob, à Paris.

Et pour les annonces à M. A. Berr de Turique, régisseur, rue du Bac, 21.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N^o 1608. — 20 Décembre 1873.

L'Illustration est toujours, non-seulement l'ainée de toutes les publications hebdomadaires illustrées, mais elle reste la première. Ses gravures nombreuses, toujours inédites, mettent sous les yeux du lecteur, à la fois les événements du passé, les hommes du temps et les choses d'autrefois, les scènes et les tableaux, les expositions et les batailles. Un texte les accompagne, œuvre d'écrivains aimés, qui de leurs plumes tracent l'histoire de leur temps pendant que les artistes l'écrivent avec leur crayon ; et non-seulement l'histoire anecdotique mais l'histoire générale, non-seulement la chronique du jour, mais le fait qui restera.

En effet, l'Illustration est le seul journal illustré à qui la politique et l'économie politique, les discussions sociales et commerciales ne soient pas interdites. Il en profite pour tenir les lecteurs au courant des affaires du pays, il donne avec le tableau pittoresque et amusant de la semaine, le résumé de tout ce qui intéresse sérieusement le monde.

L'Illustration est assurément le journal complet, à la fois livre et album, qui égaie et qui instruit, qui réjouit les yeux et l'esprit et dont on garde les volumes, après les avoir vus et lus comme les véritables archives de notre temps.

Avis à nos abonnés.

L'extension que prend le Journal du Lot, exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance. — Il en est ainsi, du reste, pour tous les Journaux.

Nous engageons donc fortement les abonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux, souscripteurs, nous les prions de joindre toujours un bon de poste à leur demande d'abonnement.

Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journellement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heures avant les journaux de Paris.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine sans purges et sans frais, par la délicieuse REVALESCIERE Du Barry, de Londres. — Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescierie Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de M. le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, des docteurs Dédé, Wurrer, Campbell, Ure, Angenstein, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit : « Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalescierie que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc. »

Cure n° 62,845.
Ecarville (Seine-Infér.), 27 nov.
Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescierie Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOILET, curé.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescierie qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescierie Chocolatée rend appétit, digestion, som-

meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.
DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Au nom du peuple Français, La première Chambre du Tribunal de première instance de Cahors a rendu le jugement suivant :

Du dix décembre mil huit cent soixante-treize, En audience publique, tenue par Messieurs,

Teissière, président, Dupuy, juge de la chambre, Durieu, juge de la seconde chambre, Valette, procureur de la République, Et Fournié, commis greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, agissant pour et au nom de l'Administration des chemins vicinaux,

Monsieur le procureur de la République, Et des sieurs Gibert (Jean) et Bonnet (Guillaume), propriétaires, domiciliés de la commune de Flaungnac, et de Pons (Jean), propriétaire, domicilié de la commune de St-Paul.

Monsieur Valette, procureur de la République a dit :
Qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du trois décembre courant, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique de divers immeubles, que les susnommés refusent de céder

à l'Administration, et qui sont nécessaire pour la confection du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 27, de Lalbenque à Lafrançaise.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,
Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

Il requiert que les immeubles que lesdits Gibert, Bonnet et Pons, refusent de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus énoncées soient expropriés, qu'il soit nommé un juge, chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat-directeur du jury, qui sera ultérieurement nommé et un autre pour le remplacer au besoin.

Le tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur Valette, procureur de la République.

Attendu qu'il résulte de deux arrêtés de Monsieur le Préfet du département du Lot, sous la date des cinq avril mil huit cent soixante-quatre et trente-et-un mars mil huit cent soixante-dix, que les immeubles que les sieurs Gibert, Bonnet et Pons, refusent de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il est établi par le dossier qui a été mis sous les yeux du tribunal, que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à ladite expropriation, ont été régulièrement observées.

Par ces motifs, le tribunal ouï dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du Lot, Monsieur Valette, procureur de la République en ses réquisitions, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de :

1° Dix ares cinquante centiares de terre, de soixante dix-sept centiares de vigne, de deux ares quatre-vingt centiares de terre, et de vingt-un ares sept centiares de terre, sis au lieu appelé Lasvignasse, formant les numéros : 13, 12, 14, 150 et 159, section C, du plan cadastral appartenant à Gibert (Jean) ;

2° De un are cinquante-quatre centiares de prés et de trois ares quarante-trois centiares de bois, sis au lieu de Lamolayrette, formant les numéros 167 et 168, section C, du dit plan de la commune de Flaungnac, appartenant au sieur Bonnet (Guillaume) ;

3° De cinquante-deux centiares de jardin, de quarante cinq centiares de jardin, de dix-huit centiares aussi de jardin, de quatre-vingt-quatorze cen-

tiars de terre, de cinq ares quatre-vingt-un centiares de terre, et de quarante-neuf centiares aussi de terre formant les numéros 839, 836, 837, 831, 830, et 717, section P, du plan cadastral de la commune de Saint-Paul, appartenant au sieur Pons (Jean), lesquelsdits articles sont indispensables pour la confection du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 27 de Lalbenque à Lafrançaise.

Nomme Monsieur Dupuy juge, pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation, qui sera ultérieurement désigné et Monsieur le président pour le remplacer au besoin.

Signé à la minute :
Teissière, président, et Fournié, commis greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis, à Cahors, le douze décembre mil huit cent soixante-treize, folio 119, case 7 et 8.

Signé : GIBERT.
En conséquence, le président de la République mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, à tous procureurs généraux et à tous procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement a été signée par le président et le greffier.

Expédié à Cahors, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-treize.

Signé : ROQUES, aîné, greffier.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

1874 ETRENNES 1874
Jusqu'au 1^{er} Février prochain
15
PORTRAITS CARTES
POUR 10 FRANCS
PHOTOGRAPHIE
G. KOLB
10, rue de la Mairie, maison de la pharmacie Vinel.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE
Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris,
d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, exstinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.
Prix de la boîte : 1 fr. 50.
Dépôt à Paris, 26, r. N^o-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

La France et son Drapeau
Lettre
à M. le Général Bourbaki
Gouverneur de Lyon.
PAR
M. l'abbé Augustin SERRES.
Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).
Prix : 2 fr.
Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

1874 ETRENNES 1874
à tout le monde
Photographie avec prime
jusqu'au 15 Janvier
Certitude et surprise pour chaque pose
Carte de visite, Médaillon en pied, réduites, à 10 fr. la douzaine.
Vignettes, 12 francs.
PHOTOGRAPHIE HONORÉ
E. BONNEMER
Successor, boulevard Sud

A VENDRE
Une vaste Maison, Pâtus, Jardin
Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, te remises ; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.
S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoare, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.
Toutes facilités pour le paiement.

AVIS
Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte, le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr., pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr.
Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.
Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures en boutons, palmes, etc.

A VENDRE
Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de Café de l'Industrie, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1^{er} Juin prochain.
A vendre également une MAISON et une VIGNE.
S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M^o AGAR, notaire.

VICHY
Admission : Paris, 22, boul. Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les nausées et digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
SUORE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT
A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie
E. BORS
rue Fénélon, à Cahors
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce ; on trouvera chez lui les articles suivants :
Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.
On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants ; Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.
Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux
FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.
Huile Pétrole et Essence première qualité

A CÉDER DE SUITE
A Cahors
UN CAFÉ
parfaitement situé
Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.
S'adresser au bureau du Journal.

Librairie Classique et Religieuse
Maison GODINAUD
E. JOLY, SUCCESSEUR
Galerie de Fontenille, à Cahors
1874 ETRENNES 1874
GRAND ASSORTIMENT
DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE
PRIX MODÉRÉS
Papeterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

COURRIER DU LOT,

JOURNAL DE L'APPEL AU PEUPLE.

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

Tout pour le Peuple et par le Peuple !

(Paroles du Prince Impérial, 15 août 1873.)

Aucun journal n'est désigné pour la publication des annonces. Le choix en est laissé aux parties intéressées ;
Le COURRIER DU LOT peut donc accueillir les annonces des trois arrondissements du Lot et satisfaire à la validité des contrats.

ANNONCES.

PRIX DES INSERTIONS :

25 c. la ligne.

RECLAMES.

50 c. la ligne.

Imprimerie PLANTADE, à Cahors.

PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LE LOT :

Un an..... 15 francs.
Six mois..... 8 francs.

HORS DU DÉPARTEMENT :

Un an..... 20 francs.
Six mois..... 14 francs.

Gérant, PLANTADE.

Les abonnements ne sont reçus que pour six mois et un an et commencent les 1^{er} et 15 de mois. Le prix est exigible d'avance : il est fait traite sur les retardataires.

On s'abonne à CAHORS, Rue et Quai St-Urcisse, n° 17, au BUREAU DU JOURNAL (Imprimerie PLANTADE), et dans le département chez tous les Directeurs de Postes. — M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, n° 3, et MM. LAFITTE BULLIER et COMPAGNIE, rue de la Banque, n° 8, sont seuls chargés à PARIS, de recevoir les annonces pour le Courrier du Lot.

Pour cesser son abonnement, remettre au Facteur le dernier numéro, après avoir écrit le mot *Refusé* sur la bande. Sans cette formalité on est inscrit pour un renouvellement.

Les articles communiqués et non insérés ne sont pas rendus

CHEMIN DE FER DE CAHORS A LIBOS.			
DÉPART DE :	matin.	soir.	soir.
Cahors	5 h. 10.	12 h 25 ..	5 h. 40
Monsemp.-Libos arr.	7 h. 04.	2 h 49 ..	7 26 h.

	PRIX DES PLACES.		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
de Cahors à :			
Puy-l'Evêque,	3 70	2 75	2 05
Villeneuve-sur-Lot,	8 60	6 45	4 75

Bordeaux,	20 80	15 35	12 20
Agen	10 65	8 »	5 85
Montauban.	11 »	8 »	6 »
Toulouse,	16 70	12 30	9 45

De Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
	Aurillac	29 30	24 45
Paris	73 70	55 25	40 50
Cette	41 35	30 75	22 70

CAHORS, 24 DÉCEMBRE.

LES CANDIDATURES OFFICIELLES.

Il s'est opéré dans ces derniers temps parmi les publicistes de l'Appel au peuple une transformation heureuse, que nous avons le devoir de ne pas laisser passer inaperçue et d'encongrer au contraire de tous nos applaudissements.

Tout le monde connaît cette personnalité remarquable à tant de titres qui a nom *Paul de Cassagnac*. Amis et ennemis ont rendu hommage à son indomptable courage, si souvent éprouvé dans le champ clos des querelles privées et si héroïquement affirmé sur les champs de bataille des bords du Rhin. M. Paul de Cassagnac, on peut le dire, a longtemps été le d'Artagnan de la presse bonapartiste, qu'il poussait quelquefois dans des voies toujours honorables sans doute et généreuses, mais parfois aussi aventureuses et compromettantes pour le parti. Il en était l'enfant terrible.

Eh bien ! Nous sommes heureux de le dire, nous qui professons pour le talent et pour le caractère du rédacteur en chef du *Pays* une sympathique admiration, l'enfant est devenu un homme, d'Artagnan est devenu Aramis. A la fougue a succédé la réflexion, à l'impétuosité des désirs le calme du droit, à l'emportement la pleine possession de soi-même ayant sa raison d'être dans la confiance en un triomphe prochain.

Nous savons que cette transformation a causé dans le monde politique autant de joie que d'étonnement. Et comme nous ne voulons pas être cru sur parole, nous allons montrer M. Paul de Cassagnac dans une des questions le plus vivement controversées du temps présent, celle des *Candidatures officielles*. Qu'on nous dise s'il est possible de déployer plus de sagesse, plus de sagesse et plus de bonne foi. Laissons la parole à notre vaillant confrère.

Après avoir étudié les causes de la victoire des radicaux aux élections du 14 décembre, et révélé le danger dont ces victoires successives et peu disputées menacent la société, M Paul de Cassagnac cherche le remède au mal et le trouve dans le retour aux candidatures officielles.

Quel est le remède ?

Il n'y en a qu'un, LA CANDIDATURE OFFICIELLE, et c'est celui que nous offrons.

Il a sauvé l'Empire, il peut sauver le gouvernement actuel.

Un gouvernement régulier ne peut pas, ne doit pas se passer de la candidature officielle. Il faut qu'il puisse désigner aux honnêtes gens l'homme qui, d'à près lui, peut le mieux l'aider dans son œuvre patriotique, et les électeurs ne comprennent pas que le gouvernement se désintéresse d'un choix aussi grave, aussi considérable que celui des députés.....

Qui veut la fin veut les moyens, et pendant que les

ennemis du pouvoir s'entendent pour lui opposer un candidat hostile, le gouvernement serait fou, serait stupide, s'il n'en faisait autant, et s'il ne présentait pas à ses amis le candidat qu'il croit le plus utile à l'œuvre conservatrice.

Si le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon n'en arrive pas là, s'il ne concentre pas toute l'influence gouvernementale, toute l'influence administrative, toutes les forces du parti honnête, dans la candidature officielle, il arrivera forcément et avant longtemps à être renversé et détruit par la république radicale.

Or, le maréchal n'a accepté les hautes fonctions de Président que pour nous sauver du désordre et de la révolution.

Il faut donc qu'il soit bien résolu à employer tous les moyens que comporte le salut social.

La loi municipale le gênait, il la change.

La loi sur la presse le gêne, il va la changer.

Tout cela est fort bien, et nous l'avons absolument approuvé ; mais ce n'est pas tout, et il faut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la candidature officielle.....

Il faut que la nation se sente gouvernée. Elle veut le mors en bouche, et il lui plaît de sentir la bride. Car elle sait que ce qu'elle perdra en liberté elle le gagnera en sécurité. La France a soif de direction. Elle a battu des mains quand on lui a donné pour chef un soldat vaillant, un maréchal de France, et elle entend ne pas se consumer dans les errements passés.

Mais, en appliquant la candidature officielle, il est une nuance que le gouvernement doit observer.

Il doit établir la candidature *gouvernementale* et non la candidature *ministérielle*.

Le candidat sera le candidat des sept ans du maréchal, et non le candidat des quelques mois de M. le duc de Broglie ou d'un autre.

La candidature officielle est une arme redoutable et qu'il faut savoir manier avec précaution. Elle doit être la consécration par le gouvernement d'une situation personnelle, d'une influence incontestable dans le département. On ne doit pas inventer quelqu'un et faire de sa réussite un prétexte pour étaler la force du poignet administratif. Cela est mal et cela ne manque jamais de tourner contre le gouvernement assez imprudent pour vouloir fausser le sentiment des populations.

Sous l'Empire on a abusé quelquefois de la pression et de l'influence gouvernementales....

La candidature officielle aide un candidat, le met en relief, mais il fait que le candidat existe déjà par lui-même. En un mot, ce n'est qu'une étiquette sur une fiole déjà pleine, et dont le contenu est déjà apprécié.

Mais si la candidature officielle descendait de la région sereine où plane la loyale et vénérable figure du maréchal, pour s'abaisser dans les antichambres ministérielles et devenir la proie des intrigues, aujourd'hui orléanistes et demain légitimistes, ce ne serait que le moyen d'accélérer encore notre marche, déjà trop rapide, vers l'abîme ; car les populations conservatrices se hâteraient de protester d'une façon vengeresse, si, au lieu de leur demander quelque chose de raisonnable, on faisait de leur dévouement à l'ordre et au maréchal un paillason pour essayer des

ambitions inavouables.

Que le gouvernement y réfléchisse bien. Son œuvre doit être complexe et comporte un ensemble de mesures qui se tiennent les unes les autres. A quoi bon nommer les maires, à quoi bon museler la presse, si l'on ne veut pas exercer sur les élections cette influence saine, honnête, éclairée, qui est un devoir pour tout gouvernement sérieux ?

Chronique Législative.

tribune le procès lamentable qui venait de se dérouler à Trianon.

Un scrutin ayant été demandé, la réduction proposée par M. Guichard, a été rejetée par 366 voix contre 228 sur 594 votants.

Nous sommes heureux de constater que tous nos honorables représentants ont voté sur cette question avec la majorité.

Sur l'amendement de M. Lambert de Sainte Croix ayant pour objet d'affecter le palais de l'Élysée aux réceptions du Président de la République et d'élever de 147,600 fr. ses frais de représentation, MM. de Lamberterie, de Limayrac, et Pagès Dupont ont voté pour avec la majorité. M. le comte J. Murat et M. de Valon n'ont pas pris part au vote.

M. le Comte Murat, absent au moment du vote, a déclaré qu'il aurait voté pour avec la majorité.

Le maréchal Canrobert.

Un grand dîner offert par le maréchal Canrobert a réuni mercredi soir, au Grand Hôtel, les membres de la commission du classement d'infanterie, commission dont le maréchal est président. MM. les généraux Du Barail ministre de la guerre et de Ladmirault, gouverneur de Paris, avaient accepté l'invitation du vieux soldat de Narah, de l'Alma, de Borny, de Saint-Privat et ont pris place avec leurs chefs d'état-major à ce banquet d'anciens compagnons d'armes, où la politique, est-il nécessaire de le dire, n'avait rien à voir.

Les convives étaient :

C'est rendre simplement hommage à ce soldat, demeuré soldat quand-il lui eût été si facile de jouer un rôle politique, et qui trouve que sa part est toujours belle et qu'elle lui suffit.

Homme, le maréchal Canrobert est une personnalité curieuse et frappante. Fils de ce Midi de la France qui fut une pépinière de maréchaux et de généraux, les Murat, les Bessières, les Lannes, les Bernadotte, les Lagrange et tant d'autres, pour le premier Empire, il a dans toute sa personne cette allure en dehors, cavalière et brillante, un peu théâtrale même, qui est le véritable caractère du général français, tel que le peuple dans ses traditions religieusement transmises d'âge en âge se le représente, typique pour ainsi dire. Nous nous rappelons avoir vu de près et longuement le maréchal Canrobert dans deux circonstances bien différentes. La première fois, c'était sous l'Empire, à Notre Dame un jour de quinze août, au *Te Deum*. Un soleil éclatant perçait les vitraux de ses rayons d'or ; la foule encomrait les bas-côtés, émue et curieuse, et dans la nef se pressait un pêle-mêle d'uniformes aux broderies brillantes. Presque toutes les places étaient déjà occupées quand le maréchal Canrobert entra en grande tenue, le large ruban rouge des grands-croix sur la poitrine ; il s'avança la tête haute et immobile sans regarder ni à gauche ni à droite, lentement, fièrement, d'un pas mesuré et avec un imperceptible balancement de corps.

La fierté du visage était tempérée, aux yeux de l'observateur, par l'expression du regard, plein de calme bienveillance, par la douceur des traits, déjà creusés et brunis par les fatigues de la guerre ; la chevelure encore abondante, finement bouclée, rejetée en arrière laissait déjà voir bien des mèches argentées. Tout le personnage respirait l'assurance tranquille et en même temps la conscience naturelle de la valeur du nom qu'il portait et du titre suprême dont il était revêtu. Quand il eut gagné sa place, le maréchal serra les mains de ses voisins avec ce bon sourire qui lui est propre et bientôt l'orgue accompagna de sa grande voix mugissante ce *Te Deum* que la France n'entend plus...

La seconde fois, c'était hier, car c'était à Trianon pendant le procès Bazaine, un jour que le maréchal Canrobert déposait comme témoin. Avez-vous vu le Médecin de campagne de notre Balzac ? Vous rappe-

On nous écrit de Versailles :

Plusieurs journaux ont annoncé qu'il était question de donner un commandement au maréchal Canrobert. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est très exacte. Le commandement qui est réservé au maréchal serait celui de l'armée de Paris, M. le général Ladmirault resterait simplement gouverneur de Paris. De plus, nous pouvons ajouter qu'hier, on a conduit au maréchal un joli cheval andaloux, noir, finement dressé, venant d'Alfort et que le maréchal Canrobert destine spécialement à son service militaire.

Ce cheval a été exercé au galop sur le pied droit. Ce détail pourrait paraître puéril, si l'on ne savait que dans les revues, les chefs militaires passent devant le front des troupes en laissant celles-ci à leur gauche.

Informations.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

Le procès d'Autun vient d'être jugé en deuxième instance. La condamnation des premiers juges a été maintenue et même aggravée. Ce procès montre jusqu'à l'évidence quels éléments anti sociaux fermentent dans les bas-fonds de notre malheureuse France et combien il est temps, grand temps, et du devoir impérieux du gouvernement et de l'Assemblée que de puissants barrages soit élevés contre le flot toujours montant de cette lie.

Ce qui mérite la peine d'être relevé dans ce procès, c'est le rôle qu'a joué dans toute cette affaire le journal le *Moran*, qui servait d'organe aux mots d'ordre et aux réunions des conspirateurs. Ce journal n'est malheureusement pas le seul, parmi les petites feuilles radicales de province, à jouer ce rôle. Avec cette justesse de coup-d'œil qui le distingue, M. Beulé avait bien pressenti de quoi il en retournait. Ses poursuites contre le *Moran* n'ont que trop été justifiées par les débats du procès. Profitant de l'affolement qui s'était emparé du pays à la suite de la guerre, tous les commoneux de France avaient mis la main sur les mairies. Le gouvernement aura fort à faire pour les en chasser. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour. Heureusement que la justice lui vient en aide. Il n'est pas de semaine, en effet, que celle-ci ne traduise à sa barre ou un maire ou son adjoint soit pour vol, pour escroquerie, soit pour autres crimes ou délits de droit commun, et l'on crie après cela contre la loi sur l'élection des maires.

LA CLOCHE IMPÉRIALE.

Quiconque sait à quel point les Allemands sont superstitieux comprendra le vif déplaisir que le fait suivant cause de l'autre côté du Rhin : L'empereur Guillaume avait destiné un grand nombre de canons français à être fondus pour en faire une cloche dite « cloche impériale » qui devait être la plus grosse du monde. On s'est mis à l'œuvre mais à trois reprises différentes l'opération a échoué. La première fois c'est l'inscription qui a manqué, la seconde fois c'est la couronne qui n'est pas venue ; la troisième fois tout semblait aller bien, lorsqu'on s'aperçut que la couronne ne tenait presque pas à la cloche. On croit que le gouvernement renoncera à présent à son projet.

M. Marcon, le nouveau député radical élu dans le département de l'Aude, continue toujours à subir la peine d'emprisonnement pour laquelle il avait été condamné. Rien ne vient prouver qu'il doive être pour suivi du chef de ses articles, publiés au temps de la Commune, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Les échappés de la Commune de Paris ont publié un appel à la révolte où le maréchal Mac Mahon est qualifié de « faux blessé de Sedan » d'« enfumeur d'Arabes », de « fusilleur de femmes ». M. de Broglie y est traité de « Jocrisse de Loyola ». Il ne reste au vrai républicain que « le poignard de Brutus, le pistolet de Berezowski et la bombe d'Orsini ». Enfin l'appel se termine ainsi : « L'heure a sonné de se souvenir que la vie des tyrans appartient à ceux qui sont prêts à la ravir. »

LES CATHOLIQUES ET L'EMPEREUR GUILLAUME.

Le *Vaterland*, feuille catholique de Munich dit que la mort a fait encore une fois « une boulette » à Berlin en frappant la reine douairière Elisabeth. Il ajoute que le roi de Prusse, qui traîne depuis longtemps et que la seconde lettre du Saint Père cite devant le trône de l'Éternel, ne peut pas mourir. Le *Vaterland* espère que Dieu ne permettra pas qu'il s'en aille avant d'avoir assisté en personne à la chute du soi disant empire allemand.

M. le maréchal de Mac Mahon est allé hier, *incognito* et en voiture fermée, visiter les travaux de la colonne Vendôme. Le maréchal s'est montré très peu

satisfait de l'inexécution des ordres donnés personnellement par lui. — Nous savons que le directeur des travaux a été mandé ce matin à la Présidence et mis en demeure de les pousser avec plus d'activité.

La commission du budget a adopté l'arrangement conclu entre l'Impératrice et le ministre des finances, relativement à la liste civile de l'Empereur Napoléon III.

Le nombre des condamnés de la Commune dirigés jusqu'à ce jour, tant sur la Nouvelle-Calédonie que sur diverses maisons centrales de France est, en chiffres exacts, de 15,275.

MORALITÉ DES MAIRES DU 4 SEPTEMBRE.

M. le président a communiqué à la commission le tableau des causes de révocation ou de suspension prononcées jusqu'à ce jour.

Maires et adjoints révoqués et suspendus.

1° Du 1^{er} mai 1871 au 24 mai.

Révoqués pour faits d'indignité personnelle	43
Pour faits administratifs	62
Pour faits politiques	26
Total	133

Suspendus pour indignité personnelle

Pour faits administratifs	89
Pour faits politiques	57
Total	149

2° Du 24 mai 1873 au 5 décembre 1873.

Révoqués pour indignité personnelle

Pour faits administratifs	38
Pour faits politiques	20
Total	86

Suspendus pour indignité personnelle

Pour faits administratifs	60
Pour faits politiques	22
Total	90

Total général des maires indignes... 468

UN COLONEL PRUSSIE FAUSSAIRE.

On se souvient que l'aide-de-camp du duc régnant de Saxe Meiningen a été arrêté dernièrement sous prévention de faux. Ce personnage avait abusé de la confiance de son souverain pour émettre pour plus de 300,000 thalers (plus d'un million de francs) de faux billets portant tous la signature du duc. Voici de quelle façon la chose fut découverte : L'aide-de-camp avoua un jour au duc qu'il était très en peine d'argent, et le pria de répondre pour lui, afin de décider ses créanciers, devenus très pressants, à attendre. — Combien vous faut-il ? demanda le duc. — 17,000 thalers, répondit l'aide de camp. Le duc consentit à répondre pour cette somme et signa les billets. C'est alors que l'aide-de-camp eut l'idée de faire les faux, profitant de ce que l'on savait dans le public que le duc avait répondu pour lui. Cependant le chiffre élevé des billets finit par éveiller quelques soupçons, et un banquier vint se renseigner au palais. Le duc le pria de lui laisser les faux billets. Le même jour l'aide-de-camp vint comme d'habitude prendre les ordres du duc. « Pardon, mon cher colonel, lui dit ce dernier, pour combien ai je répondu pour vous ? — De 17,000 thalers, répondit l'officier. — Qu'est ce ceci alors ? » dit le duc en sortant de sa poche une liasse de faux billets. L'aide-de-camp interdit prit la fuite. Le duc se rendit à Berlin pour demander à l'empereur Guillaume si, eu égard à la situation militaire du coupable, il fallait étouffer l'affaire ; mais l'empereur envoya lui-même par le télégraphe l'ordre de faire arrêter immédiatement le faussaire. Ce sont, paraît-il les spéculations de bourse, devenues à la mode en Allemagne depuis la guerre, qui ont absorbé la somme détournée.

LE BANC DES ÉVÊQUES.

La querelle de l'archi-chancelier de l'Empire d'Allemagne, prince de Bismark et des catholiques allemands, bien loin de s'apaiser, s'envenime chaque jour davantage et prend une tournure qui va mener le prince beaucoup plus loin qu'il ne le supposait sans doute quand il a commencé ces imprudentes hostilités. Les catholiques viennent de prendre une décision à la fois politique et virile, c'est d'envoyer siéger au parlement le plus grand nombre possible de leurs évêques et de les soustraire ainsi aux amendes et à l'emprisonnement que M. de Bismark leur fait prodiguer si libéralement par ses tribunaux. L'archevêque de Posen, l'héroïque champion de la liberté de conscience vient d'accepter la candidature qui lui était offerte par les catholiques. Il y a tout lieu d'espérer un succès pour lui, car aux suffra-

ges de ses fidèles, se joindront non-seulement ceux des ennemis du gouvernement de l'archi-chancelier, mais encore ceux d'un grand nombre de protestants éclairés qui redoutent qu'après avoir fait de son maître un Empereur, il ne prenne à M. de Bismarck la fantaisie d'en faire un pape.

Nous apprenons enfin que quelque chose de semblable va se passer dans les provinces que l'Allemagne nous a ravies.

Un comité électoral réuni à Metz a offert au vénérable évêque de cette ville Mgr Dupon des Loges la candidature pour les prochaines élections de l'Alsace-Lorraine au Parlement prussien. Mgr Dupon des Loges est évêque, de plus, c'est un patriote français qui a refusé le traitement de 24,000 fr. que lui faisait offrir l'Empereur.

Aucune élection ne saurait donc être plus désagréable à notre vainqueur. Nous remarquons avec plaisir, que parmi les hommes importants qui soutiennent cette candidature, il n'y a pas que des catholiques, mais qu'il y a aussi des protestants et des républicains.

Cette conduite les honore, car elle prouve qu'ils commencent à comprendre ce que pour notre part nous avons répété si souvent, à savoir : que le catholicisme était le premier allié de la France contre l'Allemagne et le premier soutien de l'esprit libéral contre le système féodal.

BIBLIOGRAPHIE.

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE.

Ceci n'est point un livre, c'est une institution. Ne vous récriez pas : le mot n'est pas trop ambitieux.

On a souvent essayé de faire des journaux pour cette population, — le petit peuple, — qui nous suit, qui va nous succéder et qu'il faut préparer aux durs labeurs de la vie. On s'est toujours à bon droit préoccupé de l'importance du noviciat que la société impose à ces enfants qui demain seront des hommes. Il s'agit en effet d'ensemencer l'avenir. Et quelle sollicitude fut jamais plus grave et plus pressante que celle-là à l'époque tourmentée où nous nous agitons !

Eh bien, il faut en convenir, jusqu'à présent les essais, en ce point spécial et singulièrement intéressant, — un journal pour nos fils, le journal lu à la table de famille sous le regard attendri des mères, — les tentatives n'avaient pas été couronnées de succès. Arides ou frivoles, trop graves ou trop légers, disposés sur un plan défectueux, ces ouvrages ne répondaient pas ou répondaient mal au but qu'ils se proposaient.

On doit du reste le reconnaître, la tâche était difficile. Il fallait être instructif, plein de renseignements exacts et d'enseignements précis sans pédantisme, solliciter l'intérêt, la curiosité, l'émotion du lecteur sans troubler son âme, en élevant son intelligence, en lui versant au cœur des ardeurs généreuses ; il fallait retenir, captiver, séduire, cet immense auditoire éparé sur notre pauvre pays meurtri par les événements et si cruellement dépravé par la révolution, et lui prodiguer les lumières vivifiantes de la science et de la morale.

Cette tâche, la maison Hachette vient de la remplir magistralement. Le Journal de la Jeunesse, dont la collection pendant l'année 1873 forme deux magnifiques volumes, est un recueil hebdomadaire qui peut défier la critique la plus exigeante. Comme luxe, comme élégance, comme perfection typographique, on sait tout ce qu'on était en droit d'attendre de cette librairie qui n'en est plus à faire ses preuves à cet égard. Mais où il faut insister, c'est sur l'excellente disposition de ce recueil où Dieu, la Patrie, la Famille, le Vrai, le Bien, le Beau régissent souverainement. Les vérités morales y apparaissent souriantes, les vérités scientifiques s'y présentent avec toutes les grâces d'une récréation, et ces pages si honnêtes, si attachantes, si graves au fond et si instructives sont avant tout charmantes.

Et ce journal, comme tout journal fidèle aux traditions, non content d'être illustré par les meilleurs crayons de notre époque, a, lui aussi, des romans, histoires aimables et touchantes, que les enfants, croyez le bien, ne liront pas seuls, et où l'intérêt, les émotions nobles et saines abondent. Il y a là des plumes d'une délicatesse exquise qui ont écrit pour le Journal de la Jeunesse des livres si recommandables par leur valeur littéraire qu'il faut applaudir l'idée de la maison Hachette de leur avoir fait les honneurs de cette édition splendide dont elle a le secret. Les braves gens, le Violoncelle de la Sapinière, une Sœur, Dans l'extrême Far West sont des perles extraites de ce riche écrivain qui s'appelle le Journal de la Jeunesse, et le succès de ces beaux livres est certain.

Payons le même tribut d'éloges à un gracieux volume de vers de M. H. Joussetin, illustré par le crayon endiablé de Bertall, ce moraliste qu'on trouve partout

où le rire des honnêtes gens s'épanouit.

Deux beaux livres nous sollicitent et nous font regretter de ne pas pouvoir leur consacrer l'étude qu'ils méritent ; l'un raconte la recherche du docteur Livingstone par cet intrépide journaliste américain, Stanley, à travers les sables brûlants de l'Afrique, et l'autre nous mène en plein Groënland, au milieu des Iceberg, à travers les glaces polaires. La Terre de désolation par le docteur J. Hayes, tel est le titre de ce voyage chez les Esquimaux.

D'autres volumes, l'Envers du Théâtre, une révélation du prestige de la scène, les Merveilles de la photographie, puis cette Bibliothèque rose dont la maison Hachette fait une collection de merveilles à la disposition des familles, sont là et attendent les mains amies en quête d'étrennes ingénieuses et charmantes à distribuer au jour de l'an.

Ici le choix est inutile, prenez au hasard dans les tas, vous applaudirez toujours au lot qui vous sera échu.

A. G.

Chronique locale.

Nous croyons devoir rappeler qu'un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce décide que le concours régional agricole d'animaux reproducteurs, d'instruments et des produits aura lieu à Albi, du samedi 2 au lundi 11 mai, pour la région comprenant les départements d'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, du Lot, du Puy-de-Dôme et du Tarn.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture et du commerce une déclaration écrite dans la forme prescrite par les programmes. Toute déclaration parvenue au ministère après le 4^{er} avril, pour le concours d'Albi, sera considérée comme nulle et non avenue.

Les programmes et les formules de déclarations sont distribués gratuitement à toutes les préfectures et sous-préfectures.

Le général Du Barrail vient de prendre une mesure excellente : il vient de décider que les jeunes volontaires d'un an seraient, autant que possible, incorporés dans des services en rapport avec la carrière à laquelle ils se destinent. Les étudiants en médecine, particulièrement, seraient immédiatement admis à servir comme infirmiers, à être utilisés dans les hôpitaux et mis, en un mot, à la disposition des médecins ou des pharmaciens des régiments.

Les Assises du département du Lot, pour le 4^{er} trimestre de 1874, s'ouvriront à Cahors, le 24 janvier prochain, sous la présidence de M. GAURAN, conseiller à la Cour d'Agen.

MM. Dupuy et Izarn, juges au Tribunal de 4^{re} instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

Le dernier mouvement préfectoral ne présente pour notre département qu'un intérêt rétrospectif ; M. Pougny passe de Montpellier à Amiens. A ce sujet nous lisons dans la Gazette du Languedoc :

« On aurait pu ne pas déranger M. Pougny, qui sera à Amiens ce qu'il était à Montpellier, un préfet aimant à laisser couler l'eau, comme on dit, et qui a trouvé un excellent moyen de ne pas faire des fautes, celui de ne rien faire. »

Nous reconnaissons d'ailleurs que les choix des nouveaux préfets sont irréprochables. Nous n'en exceptons pas même celui de M. de Valavielle, qui était préfet de l'Isère au moment de la chute de l'Empire. Il a des attaches bonapartistes sans doute, mais elles sont plus que jamais bien portées dans les diverses administrations, et de plus il a comme administrateur un passé qui ne donne place qu'à l'éloge. »

De tels témoignages dans la bouche d'un adversaire sont bons à recueillir.

LES ÉTRENNES.

Voici les étrennes, la saison des jouets, des bonbons et surtout des beaux livres. Entrons dans la maison Hachette qui chaque année, nous apporte un choix si varié et si nombreux d'intéressantes nouveautés. Cette fois encore notre attente ne sera pas trompée : il y en a pour tous les goûts, pour tous les âges, pour toutes les bourses, et nous n'aurons que l'embarras du choix.

Voyez ces splendides volumes qui attirent tous les regards : ce sont les Saints Evangiles (2 vol. in-8°, 500 fr.) Ce n'est plus de la librairie ceci, c'est de l'art ! Parcourez ces 428 grandes compositions dessinées par M. Bida, l'éminent artiste qui, tout en restant simple dessinateur, a su conquérir la réputation d'un maître, et gravées par nos plus célèbres aquafortistes ; examinez ces fêtes de chapitres, ces lettres ornées, ces culs-de-lampe dessinés par M. Ch. Rossignol, qui sont de véritables merveilles. Tout est à la même hauteur dans cet admirable ouvrage, jusqu'aux caractères typographiques, à l'encre et au papier qui ont été fabriqués exprès. Une publication semblable suffit à illustrer une maison. Préférez-vous les voyages ? Voici l'Espagne du baron Davilliers et de Gustave Doré (un vo-

grand in-4°, avec 309 gravures, 50 fr.). C'est une de ces belles éditions de luxe dont la maison Hachette s'est fait une spécialité, et dans laquelle ont paru déjà le Japon, le Voyage dans l'Amérique méridionale, le Voyage d'exploration en Indo-Chine, et Rome. L'Espagne ne déparera point cette collection : jamais le crayon de Gustave Doré n'a été aussi vivant, aussi original. Voulez-vous des récits plus émouvants ? prenez le livre de Stanley, Comment j'ai retrouvé Livingstone (un vol. in-8°, avec 60 gravures, 40 fr.) ; prenez aussi la Terre de désolation (un vol. in-8°, avec 40 gravures, 40 fr.), dans laquelle le Dr Hayes, l'auteur de la Mer libre du pôle, nous raconte une exploration faite par lui sur les côtes glacées du Groënland. D'ailleurs si vous aimez la variété, vous vous ne sauriez mieux faire que de vous adresser au Tour du Monde (2 vol. in-4°, avec 500 gravures, 25 fr.), dont la treizième année, qui vient de paraître, vous promènera dans l'Inde, dans l'Asie centrale, en Corée, sur les côtes d'Afrique, en Indo-Chine, en Bulgarie et dans la Nouvelle-Grenade. Ce recueil est trop connu et trop apprécié dans tous les pays, pour qu'il soit besoin d'en faire l'éloge. Il en est de même de l'Histoire de France, racontée à mes petits enfants, par M. Guizot (un vol. gr. in-8°, 18 f.), et dont le troisième volume vient d'être publié. L'auteur a cru nécessaire que pour les enfants ; mais il s'est trouvé que tous, grands et petits, se sont suspendus aux lèvres de l'illustre historien, pour lui entendre raconter une fois de plus le passé si glorieux et si dramatique de notre pays.

Nous signalerons encore comme deux ouvrages les plus importants qui aient paru cette année l'Histoire de la géographie et des découvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Vivien de Saint-Martin le plus savant de nos géographes (un volume in-8° aussi attachant qu'instructif avec un atlas dont les diverses planches représentent les parties du monde connues aux différentes époques de l'histoire : 20 francs) ; et les Applications de la physique aux sciences, et aux arts (un vol. in-8°, avec 427 figures et 22 grandes planches : 20 francs), dans lequel M. Amédée Guillemin nous donne l'explication scientifique d'une foule de phénomènes qui frappent chaque jour nos regards et que nous laissons trop souvent passer sans nous en rendre compte. Ce volume n'est pas le seul destiné à la vulgarisation de la science, et nous en trouvons quatre autres parmi ceux qui viennent d'enrichir la Bibliothèque des Merveilles : la Photographie par M. Tissandier ; la Locomotion par M. Deharne ; la Mécanique par M. Collignon, et enfin l'Envers du théâtre, par M. Moynet, qui contient sur les théâtres et les représentations scéniques des détails curieux, peu connus (chaque un vol. in-18 : 2,25).

Venons à l'enfance, qui est la plus intéressée dans cette affaire. Que dire de ce Journal de la jeunesse, édité dans des conditions de luxe dont autrefois nous n'aurions pas même pu avoir une idée (2 volumes grand in-8°, avec 600 gravures : 20 francs). En feuilletant ces deux beaux volumes, enrichis de si nombreuses et si jolies illustrations, et renfermant un texte aussi varié qu'intéressant, nous comprenons le succès rapide de ce recueil tout nouveau et déjà populaire. Même après avoir lu dans ses colonnes les Braves gens de Girardin, le Violoncelle de la Sapinière de M^{me} Colomb et une Sœur de M^{me} Guizot de Witt, nous prendrons plaisir à les retrouver publiés en trios beaux volumes (in-8° : Chaque 5 francs). Et les Enfants pendant la paix de M. Joussetin (in-8° : 5 francs), et les mésaventures si curieuses de Mademoiselle Jaccasse (in-4°, colorié et cartonné : 4 francs), racontées par Bertall qui a tenu le crayon et la plume avec la même habileté, ne sont-ce pas des livres qui ressemblent fort peu à ceux qu'on voyait de notre temps ? De la Bibliothèque rose, qui se trouve sur toutes les tables et dans toutes les mains, il n'y a rien à dire, sinon qu'elle vient de s'enrichir de quatre charmantes nouveautés : Le petit chef de famille par M^{lle} Zénaïde Fleuriot, les Quatre pièces d'or par M^{lle} Julie Gouraud, Dans l'extrême Far West, par Johnson, et Par-dessus la haie par M^{me} Stolz (chaque une forme un vol. in-18 : 2,25, relié 3,50). Annonçons enfin que le Magasin des petits enfants a augmenté le nombre de ses amusantes fantaisies, dont les ingénieuses combinaisons et les vives couleurs font la joie des enfants et par conséquent la tranquillité des parents.

Nous rappellerons enfin, en terminant cette longue énumération, les ouvrages que M. Louis Figuier a publiés précédemment à la librairie Hachette et dont les titres seuls : le savant du Foyer les grandes intentions, la Terre avant le déluge, la Terre et les Mers, la Vie des animaux, l'Histoire des plantes, l'Homme primitif, les Races humaines, les Vies des savants illustres, éveillent l'idée d'un grand succès et d'une vogue constante.

M. Louis Figuier vient de publier Les merveilles de l'industrie, ou description populaire des industries modernes. Dans ce magnifique volume orné de 413 gravures, l'auteur traite le verre et le cristal, les poteries, faïences et porcelaines, le savon, les sodes et les potasses, le sel, le soufre et l'acide sulfurique. (Prix 10 fr.) Cet excellent ouvrage forme, pour ainsi dire, le pendant des Merveilles de la science du même auteur, 4 volumes, 1,817 gravures, 40 fr., dont le succès est si grand. A la même librairie, l'Album vocabulaire des mots usuels, 800 gravures et mots en cinq langues, relié, 6 fr., extrait du Vocabulaire illustré des mots usuels, 3,350 gravures et 40,000 mots en français, anglais et allemand, relié, 12 fr. — Furne, Jouvet et C^e, éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts, Paris. Envoi franco contre mandat ou timbres-poste.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse REVALESCIERE du Barry de Londres. Depuis 175,000 cures par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, misères, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge,

haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de M. le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, des docteurs Dédé, Wurrer, Campbell, Shorland, Ure, Angelstein, etc., etc.

N^o 58,614. Certificat de M^{me} la marquise de Bréhan. Naples, ce 17 avril 1862.

Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire et d'écrire : j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable, qui me faisait aller et venir sans pouvoir me reposer. La Revalescière est bien nommée ; car, béni soit Dieu ! elle m'a fait revivre, eu me rendant la santé parfaite.

Marquise DE BRÉHAN.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger entous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ co c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien et chez les pharmaciens et épiciers. — DUBARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE.

Sommaire du n^o du 20 décembre.

- Deux toilettes de soirée en gaze, mousseline et foulard, pour jeunes filles.
Initiales entrelacées G I, E S, P J, M I, A A, pour écussons de mouchoirs, linge de maison.
Pelote avec poignée, brodée au passé.
Pan de cravate en tulle, lacet ondulé et crochet.
Angle de mouchoir en dentelle irlandaise.
Angle de mouchoir en broderie blanche sur batiste.
Monogramme enlacé du prénom Julie, pour mouchoir, etc.
Monogramme enlacé du prénom Sophie, pour mouchoir, etc.
Galoche grecque brodée sur cuir de Russie.
Pièce de chemise de jour en valenciennne pour femme.
Garniture pour pantalon de femme ou d'enfant.
Bande style Louis XV en broderie de fantaisie pour cordon de sonnette, coussins, etc.
Deux dessous de flacon en broderie sur drap.
Quatre nœuds de cou et de coiffure, français.
Toilette de ville en drap, garnie de loutre.
Toilette de réception en faille noire.
Toilette de visite en sicilienne, velours et fourrure de renard bleu.
Toilette de dîner ou de petite soirée.
Toilette du matin ou d'intérieur.
Costume d'intérieur pour petit garçon de 6 à 7 ans.
Costume d'intérieur pour jeune garçon de 14 ans.
Costume pour fillette de 12 ans.
Costume d'intérieur pour garçonnet de 11 ans.
Costume d'intérieur pour petite fille de 8 à 10 ans.
Bande en application sur drap pour rideaux, chaises, lambrequins.
Petit lambrequin, genre oriental, pour petits ouvrages de fantaisie.
Meuble Louis XV en marqueterie dit « Bonheur du jour » pour corbeille de mariage.
Explication de la gravure coloriée des petits ouvrages.
Courrier de Paris par une femme du monde.
Imitation de corail.
Une esclave siamoise. Nouvelle par M^{me} L. d'Alq. (Fin).
Hygiène des quatre saisons. IV. Par un vieux docteur.
Le réveillon de la nuit de Noël, par L. d'Alq.
Carnet de la ménagère.

L'efficacité du sirop pectoral de Pierre Lamouroux, pour la guérison des rhumes, bronchites et autres affections de poitrine, a été reconnue de tout temps et est maintenant consacrée par plus de soixante ans de succès. Les plus célèbres médecins le recommandent spécialement. Dépôt dans toutes les pharmacies.

L'ILLUSTRATION. JOURNAL UNIVERSEL

N^o 1608 — 20 décembre 1873.

L'illustration est toujours, non-seulement l'ainée de toutes les publications hebdomadaires illustrées, mais elle reste la première. Ses gravures nombreuses, toujours inédites, mettent sous les yeux du lecteur, à la fois les événements du passé, les hommes du temps et les choses d'autrefois, les scènes et les tableaux, les expositions et les batailles. Un texte l'accompagne, œuvre d'écrivains aimés ; qui de leurs plumes tracent l'histoire de leur temps pendant que les artistes l'écrivent avec leur crayon ; et non seulement l'histoire anecdotique mais l'histoire générale, non-seulement la chronique du jour, mais le fait qui restera.

En effet, l'illustration est le seul journal illustré à qui la politique et l'économie politique, les discussions sociales et commerciales ne soient pas interdites. Il en profite pour tenir les lecteurs au courant des affaires du pays, il donne avec le tableau pittoresque et amusant de la semaine, le résumé de tout ce qui intéresse sérieusement le monde.

L'illustration est assurément le journal complet, à la fois livre et album, qui égaye et qui instruit, qui réjouit les yeux et l'esprit et dont on garde les volumes, après les avoir vus et lus comme les véritables archives de notre temps.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



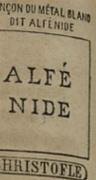
ORFÈVRERIE
ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVRERIE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et dorure,
Réargenture.

COUVERTS ALFÉNIDE

MANUFACTURES à Paris,
rue du Bondy, 56,
SUCCURSALE A CARLSRUHE
Notre correspondant à Cahors sont MM.

Représentants dans les
principales villes
DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.
Mandelli frères, bijoutiers orfèvres.

Expositions universelles
PARIS 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
LONDRES 1862
DEUX MÉDAILLES
pour excellence des produits
PARIS 1867
HORS CONCOURS (Membre du Jury).



Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie.

E. BORS,

RUE FÉNELON, A CAHORS.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce ; on trouvera chez lui les articles suivants : Théières pour soirées, Cafetières élégantes pour limonadiers et ménages ; Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence ; Lanternes à pétrole pour Calèches, voitures, etc.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants : Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincettes, Moules pour gâteaux, Réchauds, Fourneaux et Fers à lisser, Soufflets de salon et de cuisine, Seaux de chambre inodores avec Brocs, Irrigateurs et toute espèce de poterie d'émail. Le sieur BORS se charge également de tous les travaux de ferblanterie et zinguerie, etc.

Huile Pétrole et Essence, première qualité.

LIBRAIRIE CLASSIQUE & RELIGIEUSE MAISON GODINAUD

E. JOLY, Successeur,

GALERIE DE FONTENILLE, A CAHORS.

ÉTRENNES 1874.

GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE.

PRIX MODÉRÉS.

Papeterie de luxe et ordinaire, fournitures de Bureau, Registres, Cartons, Cordes de Naples, Papier de Musique et Livres de Prix. Objets de luxe, fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du Diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats, etc., etc.

CHOCOLAT TAPIOCA

Café des Gourmets

CINQ MÉDAILLES
BRONZE, ARGENT ET OR
AUX GRANDES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Les sortes qui composent le **Café des Gourmets** sont les meilleures et les plus estimées. — Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, les procédés de concentration auxquels il est soumis et la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances analogues expliquent sa supériorité incontestée.

Pour éviter les imitations ou les contrefaçons exiger rigoureusement que toutes les boîtes soient scellées par une bande portant le nom :

FRÉBICIEN FRÈRES



VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs sérieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et nuisibles à la santé, nous donnons et contre le modèle exact de la bouteille reconstruite des copies et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles depuis le 1^{er} octobre 1872 et portant la signature de A. LEGRAND Aîné.

N. B. — En temps d'épidémie, la *Bénédictine* est un préservatif certain contre le *choléra* ; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.

ENTREPÔT GÉNÉRAL A FÉCAMP (SEINE INFÉRIEURE).

Maison à Paris, 76, Boulevard Hausmann.
Maison à Bordeaux, 94, cours du Jardin public.
Agence à Marseille, 4, rue de Noailles,

ROB BOYVEAU

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFEUREUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature de Dr GIRAudeau-Saint-Gervais, guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques récentes, invétérées ou rebelles au Copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites par correspondance au cabinet du docteur GIRAudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

PACIFIC STRAM NAVIGATION COMPANY

SERVICE POSTAL ET HEBDOMADAIRE

De BORDEAUX à Lishome, Rio-Janeiro, Montevideo, B.-Ayres, Coronel, Valparaiso, Arica, Ilay et Callao, et tous les ports des mers du Sud.

Départs tous les quinze jours pour Bahia et Pernambuco.

Tous les 15 jours pour Liverpool, avec correspondance pour New-York, la Nouvelle-Orléans, Chicago, San Francisco et toutes les villes des États-Unis et du Canada.

S'adresser à Bordeaux, 1, pavé des Chaînes.

LE MONITEUR DE LA BANQUE

4 FR. PAR AN Journal financier (6^e année), pour Paris et les Départements.

Paraissant le Dimanche (52 N^{os} par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI pour 3 mois 1 fr., rue Lafayette, 7, Paris.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte : 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. N^{os}-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

PÂTISSERIE, CONFISERIE.

Cⁱⁿ GUIRAUD,

RUE FÉNELON, A CAHORS,

Vient de donner plus d'extension à son commerce. Il sera à même, pour le jour de l'an, d'offrir à des prix très-modérés un choix d'objets d'étrennes, Cartonnages, Paniers, Surprises de toutes sortes, Sacs, Bonbons, Fruits, Chocolats à la crème, Marrons glacés, Fruits secs, etc., etc., enfin tout ce que la mode et le bon goût ont inventé.

On trouve chez lui de la pâtisserie toujours fraîche. Les commandes pour les noces et les repas sont préparées avec le plus grand soin.

Il a aussi, à de très-bonnes conditions, des vins fins et liqueurs de toute provenance.

Étude de M^e GALIACY, avoué à Cahors, Boulev. Nord.

A VENDRE

Une propriété située dans la commune de Calamane, au lieu dit de Bayonet, d'une contenance de dix hectares, composée de prés, bois et vignes, terres cultes et incultes, maison de maître, bûisses pour l'exploitation, le tout en excellent rapport.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement. Pour plus amples renseignements s'adresser à Cahors, étude de M^e GALIACY, avoué, ou à M. SEGUY, Guillaume, maison Cosse, faubourg Labarre.



Elle est si active qu'elle guérit en une moyenne de 6 jours les maladies, sans nausées, coliques, ni maux d'estomac. CLÉRET, pharmacien, 151, rue Montmartre, 4 et 5 francs.

Dépôts à Cahors, dans toutes les bonnes pharmacies, où se trouve également le Paullinia Cléret, contre les migraines et névralgies, 5 fr. la boîte.

VICHY

Administration : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et les digestions difficiles.

SÈLES DE VICHY POUR BAINS. Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTRÔLE DE L'ÉTAT.**

Cahors, chez DULAC, pharmacien.
Labastide-Murat, chez V.-E. DOUMER, pharmacien.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salulaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Rhume de Cerveau

Guérison immédiate par la

POUDRE NASALINE

La boîte : Un franc.

Dépôt à Cahors : pharmacie Duc ; à Figeac, pharmacie Surblet ; à Gourdon, pharmacie Cabanès ; à Fumel, pharmacie Combes.

Étrennes du 1^{er} Janvier!

PLANACASSAGNE FILS,

PEINTRE,

Maison CELLIÈRES, en face le Théâtre.

Tient à la disposition de sa nombreuse clientèle, tous les Articles Religieux tels que Bénitiers, Chapelets de luxe, Christs, Paroissiens, Médailles, etc., Miroiterie de luxe, Glaces de Venise, Tableaux, Gravures en tout genre, Cadres fantaisie pour photographies, etc., etc.

Il se charge de toute sorte d'encadrements. Vente au détail de vitres de toute sorte.

Dépôt de Lettres en Relief pour enseignes.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Le DOMAINE DE L'ESTROU qui se compose de bâtiments, terres labourables, pré, bois, friche et châtaigneraie, le tout contigu, situé sur la commune de Lamothe-Cassel, contenant 28 hectares, appartenant aux dames RICHARD.

Autre domaine dit DOMAINE DE FERRIÈRE, sur la même commune, composé de bâtiments, terres, prés, bois, vignes, friches et châtaigneraie, le tout ne formant qu'un corps de domaine, contenant 38 hectares, appartenant à M. RICHARD.

S'adresser à M. LACAM, expert-géomètre, qui en consentira la vente.

Facilités pour les paiements.

Réunion au moulin de Lamothe, le Dimanche.

L'ORDO Pour l'année 1874 EST EN VENTE

GOUVERNEMENT DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}, DE PARIS

SEULS CONCESSIONNAIRES DU

GUANO DU PEROU

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bord aux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Larochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille et Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. V. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

LE SOLEIL

Compagnie d'Assurances sur la Vie
44, rue de Châteaudun, Paris

CAPITAL SOCIAL : 12 MILLIONS

Au moyen d'un léger sacrifice annuel, chacun peut, en adoptant les nouvelles combinaisons de la Compagnie, assurer l'avenir de sa femme et de ses enfants.

S'adresser à M. ALLIAS, agent de la Compagnie, à Cahors.

Le gérant responsable : PLANTADE.

Cahors : Imprimerie de J.-G. PLANTADE.